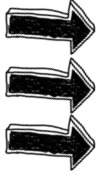


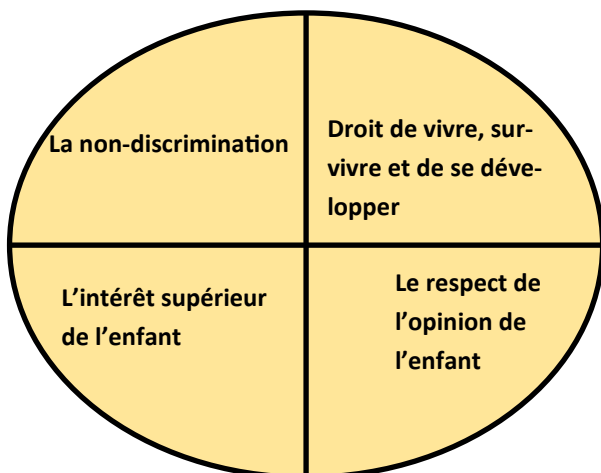
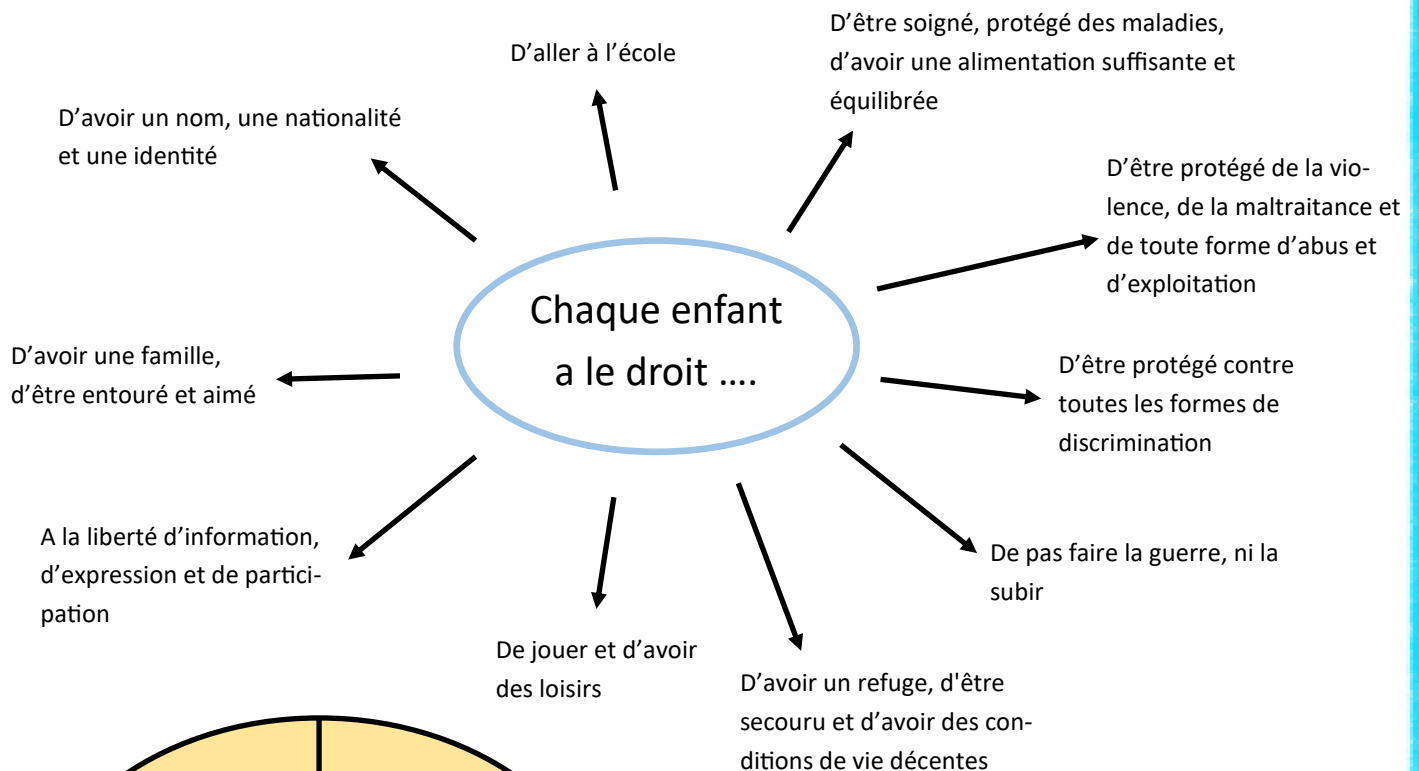
LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)



Création en **1989**. C'est la base même de toutes les actions d'UNICEF.

195 Etats l'ont adopté à l'unanimité par l'Assemblée des Nations Unies. (sauf USA et Somalie)

1er texte international qui reconnaît **les moins de 18 ans** comme des individus. 54 articles et 32 pages



- en BONUS (facultatif)
 - Un protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
 - Un protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
 - Un protocole facultatif qui définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer plainte pour une violation de ses droits